

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 16 mai 2024

-----

Sous la présidence de M prénom nom, la Commission Permanente s'est  
assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Constant, M. Blanchet, M.  
Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme  
Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Labbé  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Molossi donnant pouvoir à M. Constant  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Youssouf, M. Monot, Mme Chaumillon, Mme Saïd-Anzum, M. Cranoly, M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 07-02 du 16 mai 2024

### ÉTUDES D'IMPACT DES JEUX EN SEINE-SAINT-DENIS – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CONVENTIONS.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE la subvention de fonctionnement de 6 772 euros à l'Université Gustave Eiffel, domiciliée campus de Marne-la-Vallée ;

- APPROUVE la convention, dont le projet est ci-annexé à conclure avec l'Université Gustave Eiffel, domiciliée campus de Marne-la-Vallée, relative à une étude sur les impacts des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 sur l'attractivité de la Seine-Saint-Denis ;

- APPROUVE la convention, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec l'État (ministère de l'économie, des finances, de la souveraineté industrielle et numérique) relative à une étude sur la situation socio-économique des territoires olympiques en Seine-Saint-Denis avant les Jeux ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département ;



- AUTORISE l'apposition du logo du Département sur tout document relatif à ce projet.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*